Médico-social Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

SAVS du Bocage – APAEI du Bocage Virois et de la Suisse Normande

Vire Normandie

CONTACT

SAVS du Bocage - APAEI du Bocage Virois et de la Suisse Normande
149 rue Chênedollé
14500 Vire Normandie
Tél. : 02 31 67 71 72
E-mail : admin.savs@apaeibocage.fr
Site web : https://www.apaeibocage.fr/

ÉQUIPES

Président

M. SALLIOT Didier

Directeur

Madame Bénédicte LECLERC - Directrice Pole Habitat adulte et Vie Sociale

Équipe de soins

Psychologue à temps partiel.

Équipe éducative

Conseillère en économie sociale et familiale, Éducatrice spécialisée.

PUBLIC

Type de handicap

- Déficience intellectuelle

Personnes présentant une déficience intellectuelle.

Capacité d'accueil

37 suivis

DESCRIPTIF

Missions

Conformément au décret n°2005-223 en date du 11 mars 2005 relative aux conditions d'organisations et de fonctionnement des services d'accompagnement à la vie sociale, le S.A.V.S a pour vocation *: « De contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offert par la collectivité. »*

Cette mission se met en œuvre à travers tout ou partie des prestations suivantes (Art. D. 312-155-7) :

- L'évaluation des besoins et des capacités d'autonomie ;
- L'identification de l'aide à mettre en œuvre et la délivrance, à cet effet, d'informations et de conseils personnalisés ;
- Le suivi et la coordination des actions des différents intervenants ;
- Une assistance, un accompagnement ou une aide dans la réalisation des actes quotidiens de la vie et dans l'accomplissement des activités de la vie domestique et sociale ;
- Le soutien des relations avec l'environnement familial et social ;
- Un appui et un accompagnement contribuant à l'insertion scolaire, universitaire et professionnelle ou favorisant le maintien de cette insertion ;
- Le suivi éducatif et psychologique

La mission globale du service consiste en des interventions à domicile et dans tous les lieux où l'accompagnement s'avère nécessaire, ainsi que, le cas échéant, dans les locaux du service, afin d'aider les personnes dans leurs démarches et dans l'acquisition d'autonomie.

La démarche vise à évaluer et à mettre en place les moyens appropriés au développement des potentialités de chacun. Elle s'inscrit dans la prise en compte de leur désir de vivre « comme tout le monde », dans la cité.

L'idée force de ce soutien personnalisé implique de fait une adhésion de la personne, en tant qu'acteur de son projet d'insertion sociale. Ainsi, le travail d'accompagnement est une réponse proposée à une personne présentant des difficultés, qui souhaite conserver et développer son autonomie sociale.

Il s'agit de prendre en compte l'accompagné, dans sa globalité, avec toute la diversité des problématiques environnementales.

Outre le travail d'autonomisation centré sur la personne, l'insertion sociale implique et nécessite une ouverture sur l'environnement dans le cadre d'un partenariat où le service a

un rôle de coordinateur, de médiateur, d'interface : associations d'aide à domicile, milieu médical et paramédical, organismes tutélaires, services de l'action sociale, service administratifs, acteurs de l'insertion professionnelle, organismes et associations de loisirs et vacances....

En aucun cas, le service ne vient se substituer à la mission et aux responsabilités des professionnels d'autres secteurs d'activités avec lesquels il collabore étroitement. Ainsi, à titre d'exemple, si un couple d'adultes en situation de handicap a un enfant et qu'un besoin est repéré, ce sont les services de la PMI (Protection Maternelle Infantile) ou de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) qui interviennent dans la gestion de la situation. Le coordinateur informe, signale, coordonne.

Activités

Type d'accompagnement

La durée des accompagnements est définie, avec le SAVS et la personne accompagnée, en fonction des objectifs fixés conjointement dans le projet.

Les interventions diffèrent en fonction du projet mis en place :

- Accompagnement et soutien dans la recherche et la gestion d'un logement, la gestion financière et administrative ;
- Accompagnement au suivi de la santé ;
- Soutien et médiation dans la vie relationnelle affective et familiale, dans l'intégration sociale et citoyenne, l'insertion professionnelle.

Description complémentaire

Les personnes accompagnées dans le cadre du service d'accompagnement à la vie sociale répondent à un certain nombre de conditions.

- Elles ont une orientation C.D.A.P.H. vers un S.A.V.S ;
- Les personnes accompagnées sont des adultes en situation de handicap mental (déficience intellectuelle avec ou sans troubles psychiques associés) ;
- Pour les personnes souffrant de difficultés psychiques importantes, le suivi par le service devrait être conditionné à l'effectivité d'un projet de soins incluant le service psychiatrique de l'hôpital ;
- Elles rencontrent des difficultés dans l'organisation de leur vie quotidienne, relationnelle et/ou sociale ;
- Elles sont en capacité de s'inscrire dans une démarche d'autonomie ou d'insertion sociale ;
- Elles expriment une demande de soutien et d'accompagnement individualisé.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Jours d'ouverture

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi
- Samedi

Aire d'intervention

- Calvados

Dernière mise à jour le 10 décembre 2025

Lien de la fiche sur le site RSVA : https://rsva.fr/acteurs/savs-apaei-bocage-vire/